



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : le 21 novembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 25

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

N° DEL-2023-5-16

**Nature de l'acte :
Domaine et patrimoine
- acquisitions**

**OBJET :
Acquisition de la
parcelle BS 404,
propriété de la SCI
MARINE**

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

Présents : Mme BÉNIER, Maire

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER,
Mme LEON, M. LAVOUE, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme
PIETRZYK, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. MILLET, M. BURLET, Mme DUMOLLARD,
M. DE MARTEL, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. CARRY, Adjoint, a donné pouvoir à Mme DUBURCQ.
Mme LESQUERRRE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.
Mme DOUAI, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme GIOVANNONE-
EDWARDS.
M. THOMAS, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. MILLET.
M. JOURDA, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Mme JONES.
Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme DUMOLLARD.

Absents :

M. DE VARREUX, Conseiller Municipal.
Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale.
Mme VELASQUEZ, Conseillère Municipale.
M. ORSET, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

E X P O S E

Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20231127-DEL-2023-5-16-DE
Date de télétransmission : 29/11/2023
Date de réception préfecture : 29/11/2023

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme de l'Habitat (PLUIH) du Pays de Gex exécutoire depuis le 18 juillet 2020 et notamment son emplacement réservé th30 d'une superficie de 168,14m² ;

CONSIDERANT que les travaux de création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la rue du Puits Mathieu sont achevés, et que des régularisations foncières sont nécessaires ;

CONSIDERANT que la SCI MARINE, représentée par Madame Isabel DUTY, est propriétaire de la parcelle BS 404 d'une superficie de 21m² qui doit être rétrocédée à la commune afin de régulariser la situation ; il est précisé que cette parcelle a fait l'objet d'un plan de division par un géomètre en date du 29 juin 2022 ;

CONSIDERANT l'accord sur le prix à hauteur de 110€ par mètre carré, soit un montant total de 2 310€ pour les 21 mètres carrés concernés par la rétrocession ;

Il est précisé que les frais d'acte seront à la charge de la commune ;

En conséquence Madame le Maire demande à l'assemblée de valider cette cession selon les termes précédents et de lui donner pouvoir pour la signature de tout acte relatif à celle-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SON PRESIDENT,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'acquisition de parcelle BS 404 d'une superficie de 21m² pour un montant de 2 310m² ;

AUTORISE Madame le Maire, ou tout adjoint ayant délégation de signature, à procéder à l'acquisition du bien et signer tout acte relatif à cette opération.

FAIT A THOIRY,
LE 27 NOVEMBRE 2023

LE MAIRE,
Muriel BÉNIER

The image shows a blue ink signature of Muriel Bénier over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE THOIRY' and a central emblem. The signature is written in a cursive style.

Certifiée exécutoire le 29/11/2023
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 29/11/2023

Département de l'AIN
Commune de THOIRY

Propriété de Mme Isabelle DUTY

PLAN DE DIVISION - DMPC 1830F

Dressé le 29 Juin 2022
Sans régulariser
Echelle : 1 : 100 titre

Dossier : 25.21.10

Fuseau
Lieu ou
Parcelle
Commence cadastrale

Mme DUMOLARD Annick

Angle de bâti

Limite selon bornage réalisé par M. J.-F. ROYNETTE, géomètre-Expert

4671624

Lot B
BS 403
S = 234m²

BS-28

dalle

dalle

Lot A
BS 402
S = 189m²

Lot C
BS 404
Cession à la commune
S = 21m²

marque peinture

marque peinture

marque peinture

marque peinture

marque peinture

marque peinture

marque peinture

Angle de bâti

Buis

Angle de mur

marque peinture

marque peinture

marque peinture

marque peinture

marque peinture

marque peinture

réseaux secs
en attente

S.C.P. BARTHELEMY-BLANC
Géomètres Experts Associés
12 rue des Hautains
01 630 St-Genis-Pouilly
Tel : +33 (0)4 50 42 11 28
Fax : +33 (0)4 50 42 03 03
Courriel : geomeres@barthelemy-blanc.com



Accusé de réception en préfecture
001-21010419640231127-DEL-2023-5-16-DE
Date de télétransmission : 29/11/2023
Date de réception en préfecture : 29/11/2023

Les limites de propriété sont issues de l'application du plan cadastral numérisé.
Les limites ne seront opposables qu'après Bornage Contractaire signé par les parties
et alignement régulièrement délivré par l'autorité administrative compétente.
Le tracé et la nature des réseaux sont donnés à titre indicatif, il sera à vérifier au près
des services concessionnaires.